



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2008

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Monsieur VAILLANT représenté par Madame LACOUR-NOIRE
Monsieur VINCENT représenté par Monsieur FLODERER
Monsieur BARBELIN représenté par Monsieur PERADOTTO
Monsieur PORTELANCE représenté par Madame ANDRE
Monsieur GRANDVEAUX représenté par Monsieur BONTEMPI
Monsieur MAHAUT représenté par Monsieur FABBRI

* Vote du Compte administratif 2007.

Monsieur Gérard Liger a présenté le Compte administratif de l'exercice 2007 qui se résume ainsi :

Budget Principal

Recettes de fonctionnement	19.333.935,25 €
Recettes d'investissement	2.445.448,45 €
Total	21.779.383,70 €

Dépenses de fonctionnement	19.101.791,05 €
Dépenses d'investissement	2.350.251,44 €
Total	21.452.042,49 €

Budget « Transports »

Recettes de fonctionnement	1.274.007,59 €
Recettes d'investissement	10.827,75 €
Total	1.284.835,34 €

Dépenses de fonctionnement	1.272.645,15 €
Dépenses d'investissement	2.286,14 €
Total	1.274.931,29 €

Budget « ZAC d'Atton »

Recettes de fonctionnement	54.131,91 €
Recettes d'investissement	45.735,00 €
Total	99.866,91 €
Dépenses de fonctionnement	22.985,66 €
Dépenses d'investissement	13.551,24 €
Total	36.536,90 €

Le présent compte administratif et ses annexes ont été adoptés par 39 voix pour et deux voix contre (M. Rossignol et Mme Lacour-Noiré).

Discussion :

Monsieur Alain Rossignol signale *« l'équilibre du compte administratif sur la réalisation incomplète des investissements comme les travaux à la médiathèque, l'éclairage de l'Eglise d'Atton, le matériel informatique, les collecteurs semi enterrés ou l'aire d'accueil des Gens du Voyage et que 81 % des dépenses ont financées par l'emprunt, il s'agit là d'acrobaties financières et comptables. L'avenir de la Communauté de Communes devra faire l'objet de discussion entre élus »*.

Monsieur Liger répond que *« la Communauté de Communes ne dispose pas d'un autofinancement élevé et confirme néanmoins que les plus gros investissements ont été réalisés tels la piscine ou l'aire d'accueil des Gens du Voyage, de plus l'idéal serait que ne soit pas augmentée la part d'emprunt relativement importante »*. En ce qui concerne l'Eglise d'Atton, il est rappelé *« que ce sont des reports de crédits »*.

Monsieur Rossignol signale que son groupe *« votera contre et qu'il ne faut pas voir ici un doute sur la sincérité des comptes, mais plus sur la politique menée »*.

Monsieur Guy Souhait signale *« que les moyens de la Communauté de Communes ne sont pas à la hauteur de ses ambitions »*.

*** Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal.**

Dans les mêmes formes que pour le compte administratif, le Compte de Gestion 2007 du Trésorier Principal a été approuvé par 39 voix et 2 abstentions (M. Rossignol et Mme Lacour-Noiré).

*** Affectation des résultats.**

Monsieur Henry Lemoine a soumis à l'Assemblée le projet d'affectation des résultats des différents comptes administratifs.

Ces différentes affectations ont été adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions (M. Rossignol et Mme Lacour-Noiré).

*** Vote du Budget Primitif de l'exercice 2008.**

Monsieur Henry LEMOINE a fait la déclaration suivante :

Mes Chers Collègues,

Nous avons débattu lors de notre réunion du Conseil Communautaire du 3 avril dernier sur les grandes orientations budgétaires et la politique fiscale pour l'exercice 2008.

Le projet de budget soumis à votre vote vient de faire l'objet d'une présentation devant la réunion de la Commission des Finances.

Quelle est notre santé financière ? Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Avec quels moyens ?

Telles sont les questions que vous êtes en mesure de vous poser, et je vais tenter d'y apporter les réponses.

Aujourd'hui, notre Communauté de Communes se porte plutôt bien financièrement et, je pense que d'autres intercommunalités exerçant moins de compétences vont rencontrer dans les prochaines années certaines difficultés financières peut-être plus sérieuses que nous.

Il n'est pas rare, en effet, de constater que dans certaines intercommunalités les investissements sont très faibles pour ne pas dire inexistantes et que les recettes de fonctionnement se limitent en grande partie aux seules diverses dotations de l'Etat.

Dans le domaine de la fiscalité, notre coefficient d'intégration fiscale (CIF) est de 0,29 alors que le CIF moyen pour les groupements de même catégorie démographique est de 0,27.

Cela signifie que lorsque le contribuable verse un impôt de 1 €, la Communauté de Communes perçoit en réalité 0,29 €.

Nous avons la chance d'avoir des bases de taxe professionnelle importantes :

- 72.119.000 en 2005*
- 73.702.000 en 2006*
- 75.425.000 en 2007*
- 76.935.000 en 2008 (soit une augmentation de 2 % par rapport à 2007)*

attestant ainsi le dynamisme et la bonne santé financière des entreprises de notre bassin et de celles situées notamment sur la zone d'Atton, laquelle est une réussite.

Nous bénéficions de revenus supplémentaires de près de 260.000 €, très largement supérieurs aux intérêts des emprunts que nous vous proposons de contracter pour l'exercice 2008.

Nous commençons à réduire notre dette pour avoir un peu plus de disponibilités financières.

De ce fait l'équilibre budgétaire cette année a été facilité par les bonnes bases de TPU, espérons que cela continuera.

Par ailleurs, notre autofinancement est nettement supérieur à celui de l'an passé (+ 37,66%).

Si on additionne la dotation de solidarité pour un montant de 485.000 € (dotation à laquelle nous sommes tous très attachés), les amortissements et notre autofinancement (excédent de fonctionnement reporté sur le budget d'investissement), nous arrivons à dégager un excédent d'environ 1.038.000 €, soit près de 4 % de plus par rapport à 2007.

Comme je l'ai indiqué lors de ma déclaration du 3 avril dernier, notre communauté sera certainement amenée à revoir, dans les tout prochains mois, les contours de son aire d'activités en intégrant de nouvelles communes non membres d'une intercommunalité et probablement des regroupements d'intercommunalités de plus petite taille que la nôtre avant d'étudier l'exercice d'autres compétences.

Mais il est évident que nous devons trouver un nouvel équilibre financier par l'apport de nouvelles bases de taxe professionnelle qui est en fait notre seule ressource en dehors des dotations de l'Etat.

Nous avons toujours été très vigilants, nous le resterons

Monsieur LIGER a présenté le projet de Budget Primitif de l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

Budget Principal

Recettes de fonctionnement :	19.935.000,00 €
Recettes d'investissement :	1.719.000,00 €
Total	21.654.000,00 €
Dépenses de fonctionnement :	19.935.000,00 €
Dépenses d'investissement :	1.719.000,00 €
Total	21.654.000,00 €

Budget « Transports »

Recettes de fonctionnement :	1.357.000,00 €
Recettes d'investissement :	32.580,86 €
Total	1.389.580,86 €
Dépenses de fonctionnement :	1.357.000,00 €
Dépenses d'investissement :	20.000,00 €
Total	1.377.000,00 €

Budget « ZAC d'Atton »

Recettes de fonctionnement :	58.500,00 €
Recettes d'investissement :	44.028,14 €
Total	102.528,14 €

Dépenses de fonctionnement :	26.000,00 €
Dépenses d'investissement :	24.000,00 €
Total	50.000,00 €

Discussion :

Monsieur Rossignol a signalé que *« le montant de l'investissement était plus faible par rapport à celui de 2007. On voit qu'il n'y a que deux gros achats (la balayeuse et divers logiciels). On arrive à 886.800 € ce qui est très faible. On voit qu'il y a une volonté de se désendetter. On lève un peu le pied et on assainit notre budget. A mon avis, il y a une nécessité de revoir le fonctionnement. Il nous faut plus de moyens pour plus d'ambitions. On s'aperçoit aujourd'hui que notre intercommunalité est à son stade minimum »*.

Monsieur Henry Lemoine répond *« qu'il y a des compétences qu'on ne met pas obligatoirement dans l'intercommunalité. L'intercommunalité est faite pour aider les communes à pour faire de gros investissements en commun. Les plus gros investissements ont déjà été réalisés, maintenant il paraît nécessaire de développer les services à la population »*. En ce qui concerne les compétences, *« les Elus n'ont pas souhaité prendre celle relative au sport en général »*.

Monsieur Rossignol signale en effet *« que très peu d'intercommunalité ont pris la voirie »*. Quant à la piscine, *« on n'a pas mesuré l'importance des frais de fonctionnement qui sont passés du simple au double par rapport à 2001 »* Il signale un service qui *« fonctionne bien, c'est celui du balayage mécanisé »*.

En ce qui concerne les Transports, *« il faudra modifier le nouveau contrat en l'adaptant aux réels besoins »*. Par ailleurs, il sera nécessaire *« de discuter de l'accueil d'enfants en périscolaire »*. On aurait pu aussi mener *« une réflexion en commun concernant le Centre Technique Municipal »*.

Monsieur Henry Lemoine rappelle *« que cette discussion a eu lieu en bureau communautaire et les maires n'ont pas souhaité cette prise de compétence, de même n'ont – ils pas envisagé de construire le gymnase. Il faut un consensus et faire quelque chose de structurant »*.

Pour les frais relatifs à la piscine, il *« est difficile de faire de grosses économies car les frais principaux correspondent au personnel communautaire, à l'entretien et aux factures d'énergies »*.

Monsieur Bertelle demande des précisions *« quant aux 85.000 € inscrits en investissement pour la piscine »*.

Monsieur Lemoine précise *« que c'est une avance qui fait partie du contentieux ; les travaux ayant été autorisés par l'expert et par l'avocat ; ensuite on verra qui paiera »*.

Monsieur Bertelle signale *« qu'en ce qui concerne le Centre Technique Municipal, ce sont les communes à s'occuper de cela »*.

Monsieur Moutet aimerait *« que dans le cadre du développement durable, on puisse orienter notre travail vers des incitations en matière d'économies d'énergie »*.

Monsieur Henry Lemoine « *pense que l'on pourrait voir ce qui peut être réalisé dans cet objectif, mais qu'il faudrait alors se diriger vers une prise de nouvelle compétence* ».

Monsieur Richard Geoffroy signale « *le handicap de sa commune en matière d'ADSL et souhaiterait que l'on prenne cette compétence. Il faut que la Communauté de Communes se positionne sur cette compétence pour permettre ainsi de défendre ce dossier au plus haut niveau : le Conseil Général par exemple qui est compétent en la matière* ».

Monsieur Henry Lemoine répond « *que le Conseiller Général du Canton doit prendre ce dossier et le défendre ardemment auprès des autorités* ».

Monsieur Guy Vuebat signale « *la présence d'une gaine entre Morville et Port-sur-Seille* » et souhaite « *que la Communauté de Communes fasse pression* ».

Monsieur Henry Lemoine précise « *qu'une rencontre avec le Conseil Général est nécessaire* ». Il ne « *faut rien faire à fonds perdus ; et si l'on fait quelque chose, on doit se faire rembourser par le Conseil Général* ».

Monsieur Guy Souhait s'est « *inquiété pour savoir si le taxe d'enlèvement des ordures ménagères correspondait à 80 % du coût du ramassage* ». Par ailleurs, puisqu'il nous a été présenté une situation idyllique, alors ne pourrait-on pas surseoir à l'augmentation du taux de la taxe ».

Monsieur Henry Lemoine signale « *qu'en moyenne cela représente une somme d'environ 9 € par an et que les 0,22 % en plus ne sont pas exagérés* ». Il précise « *qu'actuellement la déchetterie prend beaucoup d'ampleur et qu'il faudra peut-être prévoir un jour une extension de celle existante ou de voir pour une autre déchetterie* ».

En ce qui concerne le budget « Transports », Monsieur Pizelle signale « *la vétusté des bus qui est néfaste pour l'image de marque de la Communauté de Communes* »

Monsieur Henry Lemoine répond « *qu'il faudra être strict dans l'établissement du prochain cahier des charges* ». Il est déjà intervenu auprès du transporteur qui lui a répondu que 5 bus neufs seraient mis en circulation dès septembre 2008.

Le budget « ZAC d'Atton » a vu Mme Lacour-Noiré voter contre.

Monsieur Moutet regrettant cette position a signalé à Mme Lacour-Noiré « *que par ce vote les chômeurs allaient être..... contents* ».

Monsieur Almasio ne comprend pas que « *l'on puisse voter contre les budgets et voter pour les subventions* ».

Les présents budgets primitifs de l'exercice 2008 ont été adoptés comme suit :

- Budget Principal : 37 voix pour – 2 voix contre (M. Rossignol – Mme Lacour-Noiré) – 2 abstentions (MM. Bertelle – Sallaf)
- Budget « Transports » : 39 voix pour et 2 abstentions (M. Rossignol – Mme Lacour-Noiré)
- Budget (ZAC d'Atton) : 39 voix et 1 voix contre (Mme Lacour-Noiré) - (Monsieur Rossignol a quitté la Salle et n'a pas participé au vote).

*** Taux de la Taxe professionnelle Unique 2008.**

Le Conseil Communautaire a fixé à 17,66 % le taux de la TPU pour 2008.

Adopté par 38 voix pour, une voix contre (Monsieur Bertelle) et une abstention (Mme Lacour-Noiré).

*** Taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exercice 2008.**

Le Conseil Communautaire a fixé à 7,92 % le taux de la TEOM pour 2008.

Adopté par 35 voix pour, 2 voix contre (Messieurs Bertelle – Sallaf) et 3 abstentions (MM. Kolanek – Boyé – Mme Lacour-Noiré).

*** Personnel Communautaire – Mesures diverses.**

Le Conseil Communautaire, a décidé d'adopter, en faveur du personnel communautaire, les mesures suivantes :

- Création des postes ci-dessous :
 - o 1 poste d'attaché territorial
 - o 1 poste de rédacteur territorial
 - o 1 poste d'ETAPS Hors classe
 - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Remboursement des frais occasionnés pour des déplacements
- Perception d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au-delà de l'indice brut 380
- Subvention à la mutuelle MUCIM Stanislas

Ces différentes mesures ont été adoptées à l'unanimité.

*** Conventions diverses**

Le Conseil Communautaire a adopté les conventions suivantes :

- Convention avec l'UDAM pour l'installation d'un abri bus Chemin de Maudières
- Convention avec ECOFOLIO relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés non collectés.

Monsieur Giroux a quitté la salle. Ces conventions ont été adoptées à l'unanimité.

*** Réalisation d'une plaquette « Plan de prévention des déchets ménagers » - Demande de Subvention**

Une demande de subvention a été demandée auprès de l'ADEME pour permettre l'édition et la distribution d'une plaquette.

*** Admission en non valeur.**

Le Conseil Communautaire a admis en non valeur une somme de 984,82 € correspondant à des produits non recouverts pour des prêts à la Médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

*** Questions et Communications diverses**

Monsieur le Président a donné lecture des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Communautaire.